

Droit administratif comparé et étranger

Étude

La justice administrative fédérale canadienne (la voie d'une réforme incertaine), par Patrice GARANT 1009

Droit et libertés

Jurisprudence

Le pouvoir répressif d'une autorité administrative indépendante devant le juge administratif, par Jean-Louis AUTIN 1016
(Note sous Cons. d'Ét., 14 juin 1991, *Association Radio Solidarité*)

L'interdiction de spectacles dégradants et la Convention européenne des droits de l'homme, par Jean-François FLAUSS 1026
(Note sous Trib. adm. de Versailles, 25 févr. 1992, *Société Fun Productions, M. Wackenheim c/ Commune de Morsang-sur-Orge*)

Fonction publique

Jurisprudence

Mutations : la loi Roustan est-elle toujours en vigueur?, par Maryvonne de SAINT-PULGENT 1032
(Concl. sur Cons. d'Ét., Section, 17 janv. 1992, *Mme Ortiz*)

Responsabilité

Documents

Sida et responsabilité 1037

Urbanisme

Jurisprudence

Le contrôle des dépassements des coefficients d'occupation des sols, par Ronny ABRAHAM 1041

(Concl. sur Cons. d'Ét., 2 déc. 1991, *M. et Mme Souillé c/ Ville de Paris*)

Droit administratif et droit international

Actualité législative et réglementaire 1045

Actualité jurisprudentielle

par David RUZIÉ 1053

Droit administratif et finances publiques

Étude

La faute de gestion dans la jurisprudence de la Cour de discipline budgétaire et financière, par Philippe SAUNIER 1055

Informations 1074

Actualité bibliographique 1075

Arrêts et avis récents du Conseil d'État

par Philippe TERNEYRE
Période du 1^{er} septembre 1992 au 31 octobre 1992 1085

TABLES DE L'ANNÉE 1992 1103

Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Toutefois, des photocopies peuvent être réalisées avec l'autorisation de l'éditeur. Celle-ci pourra être obtenue auprès du Centre français du Copyright, 6 bis, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris, auquel les Éditions Sirey ont donné mandat pour les représenter auprès des utilisateurs.

Correspondance concernant la rédaction

Revue française
de droit administratif
Sirey, 22, rue Soufflot
75240 Paris Cedex 05
Tél. : (1) 40 51 53 48

Abonnements

(Joindre paiement à l'ordre de Dalloz-Sirey -
messageries aériennes sur demande.)

Abonnement annuel partant
du 1^{er} numéro de l'année
6 n^{os} 1993

France et D.O.M. : 610 F
Étranger : 695 F

Administration et abonnements

Dalloz-Sirey, 35, rue Tournefort
75240 Paris Cedex 05
Tél. : (1) 40 51 54 54

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la
livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le
service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pen-
dant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

revue française de droit administratif



Table des matières

Le Traité sur l'Union européenne et la Constitution révisée, A propos de la décision du
Conseil constitutionnel n° 92-312 DC du 2 septembre 1992, par Bruno GENEVOIS

Les conditions d'exercice des mandats locaux

La loi du 3 février 1992	957
Présentation :	
Au tour des élus, par Jean-Marie PONTIER	957
Études :	
1. La formation des élus locaux, par Jacques BOURDON	959
2. Les garanties accordées aux titulaires de mandats locaux, par Jean-Marie BECET	967
3. Les indemnités des élus locaux, par Jean-Marie PONTIER	978
Document :	
Loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux	986

Rubriques

Collectivités locales

Jurisprudence

A propos des aides locales aux établissements d'en-
seignement privés : le droit des volontés bridées et des
espoirs déçus, par Claude DURAND-PRIN-
BORGNE
(Note sous Cons. d'Ét., Assemblée, 25 oct. 1991,
Syndicat national de l'enseignement chrétien, CFTC et
autres)

995

Biblioteca de la Corte Suprema	
N° de Orden	82147
Ubicación	2-75

Contentieux

Documents

A propos des moyens d'ordre public
(Cons. d'Ét., Section, 30 oct. 1992, Ministre d'État,
Ministre des Affaires étrangères et Secrétaire d'État aux
Grands travaux c/ Association de sauvegarde du site
Alma-Champs-de-Mars)

1007

rtfa 6

1992

Bimestrielle

8^e année

Nov.-Déc.

Pages 937-1118

 **sirey**